

**Arrêté du 20 juin 2011 portant désignation du président de la chambre nationale de discipline des experts-comptables**  
**NOR : JUSC1116670A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

*Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 50 ;*

*Vu l'arrêté du 26 février 2008 portant désignation du président de la chambre nationale de discipline des experts-comptables ;*

*Vu les propositions du Premier président de la cour d'appel de Paris, en date du 14 juin 2011,*

ARRÊTE

**Article 1**

Sont désignés pour exercer les fonctions de président de la chambre nationale de discipline des experts-comptables :

M. Renaud BOULY-DE-LESDAIN, président de chambre à la cour d'appel de Paris, en qualité de titulaire, en remplacement de Mme Marie-Pascale Giroud.

M. Eugène LACHACINSKI, président de chambre à la cour d'appel de Paris, en qualité de suppléant.

**Article 2**

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 20 juin 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et  
des libertés et par délégation,  
La sous-directrice du droit économique

**Aude AB-DER-HALDEN**